

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 19 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Monsieur DENIS Sébastien, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur ELIE Frédéric

Pouvoir :

Madame CARTIER Isabelle qui a donné pouvoir Monsieur ELIE Frédéric

Absents :

Madame MILO Zahra, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur DENOUILLES Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur SCAL Christian

1) Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire :

~ présente au conseil municipal une demande de garantie d'emprunt formulée par SOLIHA Seine et Marne. Il est destiné à financer la construction de logements situés à Varreddes 44 rue Moreau Duchesne.

~ précise que pour ce programme immobilier, une première garantie a déjà été consentie à hauteur de 19 % pour un prêt de 265 000 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour un prêt de 41 391 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

2) Contrat de service radar pédagogique

Monsieur SCAL explique que la période de garantie du radar pédagogique solaire arrive à expiration. La société Elan Cité, fournisseur de ce matériel, propose un contrat de services pour en assurer la maintenance au prix annuel de 199.00 € H.T.

Cette prestation consiste en un diagnostic et une assistance téléphonique en cas de panne. Si celle-ci est avérée, le matériel doit être déposé par le personnel communal, puis envoyé au fournisseur pour réparations, ceci à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de souscrire ce contrat.

3) Affaires diverses

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention établie par Transdev Marne et Morin. Elle définit les modalités d'installation, d'entretien, de maintenance et de raccordement des poteaux d'arrêts et écrans pour l'information des voyageurs du réseau bus exploité par Transdev Marne et Morin

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention.

Afin d'assurer la surveillance de la cantine scolaire, compte-tenu de l'augmentation des effectifs, Monsieur le Maire propose de créer de nouveaux postes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux postes d'adjoint d'animation à raison de 8 heures hebdomadaires.

Monsieur MESSANT remercie les musiciens et personnes bénévoles qui ont participé à la réussite de la Fête de la Musique.

Madame DAOUST informe que Madame DERBOIS est nommée directrice de l'école élémentaire et que le RPI bénéficie d'une ouverture de classe, sans précision quant à l'école.

Séance levé à 21 heures 05.